

# L'INDÉPENDANT DU RHÔNE

Journal républicain de Tarare et de l'arrondissement de Villefranche

Paraissant le Dimanche

## ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 cent. — Trois Mois : 2 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS : 0 fr. 50 en sus.

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque Mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : Rue Mulet, 8. — LYON

BUREAU ET DÉPÔT : Rue Madeleine, 2, TARARE

Adresser à ces Bureaux : Lettres, Communications et Mandats

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires seront déposés au Bureau du Journal

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal d'après un TARIF  
TÉLÉGRAPHIQUE de 0 fr. 05 cent. par mot pour les annonces en 4<sup>e</sup> page  
et 0 fr. 10 cent. pour les réclames en 3<sup>e</sup> page. Pour les Annonces  
importantes ou répétées, on traite de gré à gré.

## Avis à nos lecteurs

L'administration de l'Indépendant du Rhône prie les personnes auxquelles le journal est adressé, de vouloir bien lui retourner ce n<sup>o</sup> avec la mention Refusé, si elles ne désirent pas s'abonner.

La quittance de l'abonnement va en effet être présentée par la poste à tous ceux qui n'auront pas renvoyé le numéro; pour éviter à l'administration une perte de temps considérable et des frais déboursés en pure perte, nous prions nos lecteurs de vouloir bien prendre note de cet avis.

A la suite d'un traité passé avec la maison Hachette et Cie de Paris, nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs qu'à partir de cette semaine, le journal sera mis en vente dans les bibliothèques des gares de Belleville, St-Germain, l'Arbresle, Tarare, Roanne, Villefranche et à Lyon dans les gares de Lyon St-Paul, Lyon-Vaise et Lyon-Perrache.

## L'Indépendant du Rhône

Comme nous l'avions prévu, le sympathique député du Rhône, M. Edouard Thiers, a bien voulu nous adresser sa précieuse adhésion.

Voici la carte que nous avons reçue de lui :

Monsieur,  
De retour en France, je m'associe à la lettre écrite par mes Collègues du Rhône et fait les meilleurs souhaits de prospérité pour l'avenir de l'Indépendant.

Edouard THIERS  
Député du Rhône.

Nos remerciements bien sincères à M. Ed. Thiers.

## La Préfecture du Rhône

Le préfet du Rhône, M. Massicault, vient d'être envoyé à Tunis, comme résident général, en remplacement de M. Cambon, nommé ambassadeur à Madrid.

Nous applaudissons à ce choix; on n'en pouvait faire un meilleur et les vœux de la démocratie du Rhône accompagnent notre ancien administra-

teur dans sa nouvelle résidence.

Homme intègre, administrateur habile, M. Massicault ne tarda pas à conquérir, dès son arrivée dans notre département, les sympathies de tous, et pendant toute la durée de ses fonctions, déploya les plus brillantes qualités.

Tout en louant sans restriction sa haute compétence administrative, et en saluant son départ de regrets bien naturels, il nous sera cependant permis, ne fut-ce que pour en prévenir le retour, de déplorer que certaines influences aient pu conquérir dans les bureaux une autorité regrettable qui fit parfois jaillir jusqu'au préfet, le mécontentement légitime du parti républicain.

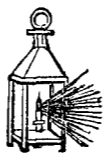
Pour qui avait l'honneur d'approcher du premier représentant de l'Etat dans notre ville, il était facile de se convaincre que M. Massicault s'efforçait de garder, au milieu des compétitions les plus diverses, une correction d'attitude dont on ne peut que louer. Mais ceux qui jugent superficiellement des choses ont pu croire un instant à un conflit regrettable entre l'administration préfectorale et les représentants à titres divers de l'opinion républicaine, dans le département, c'est-à-dire les conseils municipaux de Lyon et d'autres villes et le comité central des Républicains radicaux du Rhône.

Il n'en était rien; mais c'était déjà trop que des amis dangereux aient pu ainsi compromettre l'autorité préfectorale par d'imprudents excès de zèle, en lui prêtant comme siens, des désirs, des pensées, des projets qui n'étaient qu'à eux.

En s'inspirant des exemples de bonne administration que lui laisse son prédécesseur, le nouveau préfet du Rhône devra se garder du danger que nous lui signalons, et éviter d'accorder à des personnalités condamnées par le suffrage universel une confiance qui peut faire croire à des inspirations dangereuses.

Le comité central et les corps élus du département, sont disposés à ac-

cueillir le successeur de M. Massicault avec la plus légitime bienveillance, et à lui prêter dans la mesure de ce qui leur appartient, le concours le plus franc, le plus loyal et le plus dévoué. L'entente est indispensable; elle se fera aisément au grand profit des intérêts des villes et du département si, de son côté, le nouveau titulaire, de la préfecture du Rhône arrive bien décidé à favoriser la réalisation du programme démocratique que dans toutes les occasions où ils ont été convoqués, les électeurs ont imposé à leurs élus.



## INFORMATIONS PARTICULIÈRES

### A l'Officiel

Nous lisons dans le journal officiel :

Par décret en date du 23 novembre 1886, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères, M. Bihourd, ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de résident général en Tunisie et non installé, a été nommé résident général de la République française en Annam et au Tonkin, en remplacement de M. Paul Bert, décédé.

Par décret en date du 23 novembre 1886, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères, M. Massicault, préfet du Rhône, a été nommé ministre plénipotentiaire et chargé, en cette qualité, des fonctions de résident général de la République française à Tunis, en remplacement de M. Bihourd (non installé).

### Les successeurs de M. Massicault

Sous ce titre les journaux publient une série de noms qu'ils indiquent comme formant la liste probable dans laquelle serait choisi le successeur de M. Massicault. D'abord M. Hénidi, préfet de la Seine-Inférieure; puis M. Levallant, ancien secrétaire général du Rhône, directeur de la sûreté générale. Enfin, parmi les préfets d'importants départements, M. Glaize, préfet de la Loire-Inférieure; M. Catusse, préfet des Alpes-Maritimes; M. Bénou, préfet en Corse, ancien secrétaire-général de la préfecture du Rhône; M. Bargeton, préfet de la Loire. D'autres noms ne tarderont pas à s'ajouter à ceux qui sont déjà mis en avant pour ce poste désiré de préfet, dans la seconde ville de France.

**Les élections.** — Les électeurs du département du Nord étaient appelés hier, dimanche, à élire un député en remplacement de M. Delelis réactionnaire.

La lutte a été des plus vives; deux candidats se trouvaient en présence: M. Trystam et M. Dervaux.

M. Trystam est un républicain de la veille, ayant déjà représenté le département du Nord au parlement, et, ayant fait preuve d'un grand dévouement éclairé et d'une compétence incontestable dans les questions commerciales et industrielles.

M. Dervaux n'avait d'autres titres à la confiance des électeurs que l'ardeur avec laquelle il s'était occupé à faire triompher aux élections des 4 et 18 octobre la coalition cléricalle.

Tant de zèle méritait une récompense et M. Dervaux ne pouvait croire que les électeurs du Nord feraient moins pour lui qu'ils n'avaient fait pour ceux qu'il patronait. La majorité de 33,000 voix, obtenue au 4 octobre par la liste réactionnaire, le remplissait d'une douce espérance et les dernières dépêches des journaux pieux s'efforçaient d'être des plus optimistes.

Illusions déçues: le département du Nord sur lequel ils comptaient comme sur un fief féodal, leur échappa et l'élection de M. Trystam en est la première marque.

Voici le résultat de l'élection d'hier qui est une éclatante revanche du parti républicain :

INSCRITS : 355.654 — VOTANTS : 272.700  
Suffrages exprimés : 269.124  
Trystam, ancien député, candidat républicain (EU) : 147.275  
Dervaux, candidat réactionnaire : 121.859  
Ce magnifique résultat a provoqué un enthousiasme indescriptible à Lille. M. Trystam a la majorité dans tous les grands centres.  
Les républicains gagnent 25,000 voix et les réactionnaires en perdent 42,000.

**Le résident général au Tonkin.** — Le résident général au Tonkin a eu une entrevue avec M. Bihourd; il rend compte en ces termes de cette visite.

M. Bihourd a déclaré tout d'abord qu'il est loin d'avoir sur la mission dont il est chargé des idées arrêtées d'avance. Il s'efforcera seulement de donner à l'œuvre de M. Paul Bert, qui fut son ami, le plus grand développement possible. En acceptant de remplacer Paul Bert, dit M. Bihourd, j'ai accepté un legs.

M. Bihourd ajoute qu'un beaucoup exagéré les dangers du climat du Tonkin. Le résident général au Tonkin, l'ayant félicité de la sérénité parfaite avec laquelle il envisageait les dangers de sa mission, le résident général lui a répondu :

— J'aurais peu patriotique, cher monsieur, de les envisager autrement. Et à cet égard, je vous prierais de dire dans votre journal combien on a exagéré les prétendues frayeurs de personnages qui n'ont pas accepté de remplir la mission du Tonkin. La plupart de ces personnages — je le sais de source certaine — avaient les raisons les plus réelles pour ne pas pouvoir aller au Tonkin. Je n'ai pu lire sans tristesse, en pensant à l'opinion qu'on conçoit l'étranger au sujet de notre honneur national, divers articles de journaux plus ou moins sérieux où l'on accusait de lâcheté les représentants de la France. Pour vous prouver qu'on

ne craint guère d'affronter les prétendus dangers du Tonkin, je vous dirai que je suis inondé en ce moment de demandes de départ que m'adressent des personnes occupant toutes sortes de positions sociales et politiques... J'insiste sur ce point, et je ne saurais trop vous engager à le mettre en lumière.

— J'aurais plaisir, monsieur Bihourd, à appeler l'attention de nos lecteurs sur les sentiments patriotiques que vous exprimez à cet égard. Je suis persuadé qu'on les partagera. — Ah! je vous prierais aussi de dire ceci : A savoir que je pense pouvoir parfaitement concilier le pouvoir civil et le pouvoir militaire au Tonkin. Paul Bert, vous le savez, n'y a pas complètement réussi... Comme je compte dans l'armée de nombreux amis personnels, j'espère rester dans de très bons termes avec elle.

C'est là le point le plus important des déclarations de M. Bihourd. L'entrevue s'est prolongée encore quelques minutes, et notre confrère a pris congé du résident qui a exprimé la pensée que dans l'accomplissement de sa tâche, il pourrait compter sur l'appui des journaux dévoués à la cause républicaine.

M. Bihourd compte partir dans la seconde quinzaine de décembre.

**Un nouveau fusil.** — On mène en ce moment grand bruit autour d'un fusil nouveau dit : « fusil de la commission de Châlons ». Des compétitions se sont fait jour. On a appelé ce fusil, le fusil Tramon, le fusil Lebel, etc. En voici l'historique :

En 1883, le fusil à répétition s'imposait. Le ministre de la guerre nomma, sous la présidence du général Dumont, une commission composée de généraux d'infanterie, qui devaient étudier la question.

Les essais durent être longs, car ils n'aboutirent qu'en 1885. Les conclusions de la commission ramenaient naturellement les choses à leur point de départ de 1883. Voici ces conclusions : « Le fusil nouveau sera à répétition; la trajectoire sera aussi tendue que possible... De moite d'arme, en particulier, il n'était point question.

La commission demandait la nomination d'une sous-commission chargée d'établir le fusil dont les grandes lignes, faciles à définir comme on a pu le voir, étaient moins faciles à réaliser.

Quoi qu'il en soit, la sous-commission, présidée par le général Tramon, se mit à l'œuvre. A des travaux, publiés à l'étranger et tombés dans le domaine public, on emprunta le système de projectiles.

Le fusil fut étudié et construit à la manufacture d'armes de Châtelleraut par un contrôleur d'armes, M. Cloz, sous la direction du colonel Gras. La poudre, qui constitue le côté réellement original de la nouvelle arme, fut inventée par M. Vieille, ingénieur des poudres et salpêtres. Enfin, les commissions de tir de Versailles et de Châlons entreprirent les expériences sur les divers éléments que nous venons d'énumérer.

Tel qu'il est, ce fusil présente de remarquables propriétés de tension de trajectoire et de pénétration à travers le bois, la tôle, etc... Il constitue un progrès marqué par rapport à la moyenne actuelle des armes.

A l'heure qu'il est, toutes les nations sont armées de fusils qui ne diffèrent entre eux que par des infimes détails. Calibre, vitesse, initiales, tensions de trajectoires,

rapidité de tir, sont, à de rares exceptions près, les mêmes pour toutes ces armes.

L'adoption du fusil nouveau n'aurait donc pas pour résultat quoi qu'on ait dit, de nous sortir d'une situation d'infériorité, mais bien de nous donner, dans la voie du progrès, une avance de six mois à un an.

Mais le fusil nouveau est bien loin d'être le dernier mot du progrès. Voici, dans deux ordres d'idées différents, des armes qui le laissent loin derrière elles.

Le premier de ces fusils est dû à un capitaine d'artillerie, M. Pralon. Aux petites distances, la balle perce franchement des plaques en acier de trois centimètres et des massifs de bois de deux mètres d'épaisseur! Aux distances de combat, de 6 à 800 mètres, le tir a une justesse et une tension absolument étonnantes.

L'autre arme est due à M. Maxim, l'inventeur de la lampe électrique bien connue. Le recul de chaque coup extrait la douille vide, introduit à sa place une cartouche nouvelle, ferme la culasse et arme le percuteur, de sorte que, sans cesser d'appuyer, il suffit d'appuyer sur la gachette pour tirer successivement toutes les cartouches du magasin. On obtient ainsi une rapidité de tir extraordinaire.

Comme on le voit, l'ère des perfectionnements n'est pas fermée. Le fusil dit « de la commission », des commissions, pour mieux dire, n'a fait qu'un premier pas.

### Secours aux inondés

Sur la proposition de M. Magnin, gouverneur de la Banque de France, le conseil de régence de la Banque a voté 30,000 fr. pour la souscription en faveur des inondés du Midi.

M. Magnin, en son nom personnel, a souscrit 500 fr.

Le comité de secours a adressé à tous les journaux de Paris une lettre les invitant à ouvrir une souscription et à aider le comité dans l'œuvre entreprise. Cette lettre est précédée d'un appel chaleureux en faveur des inondés, qui se termine ainsi :

Nous demandons à nos amis de faire pour nos compatriotes ce qu'ils ont fait dans des circonstances douloureuses pour les sinistrés des pays voisins. Les secours ne peuvent être efficaces que s'ils sont rapides. Donnons vite, donnons largement. En France on ne compte jamais avec le malheur.

La commission des fêtes en faveur des inondés s'est réunie au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Arthur Meyer.

Grâce au bon vouloir de M. Muzet, le palais de l'Industrie pourra être livré le 12 décembre aux organisateurs des fêtes.

M. Chincholle a été invité à se mettre en rapport avec les municipalités du Midi qui peuvent fournir des éléments d'attraction.

Nous ne doutons pas un seul instant de l'empressement des Parisiens à faire pour leurs compatriotes ce qu'ils ont fait pour les Hongrois et les Espagnols, et nous souhaitons seulement que leur fête de bienfaisance ne leur coûte pas aussi cher qu'elle leur rapportera.

ICI, quand nous organisons quelque chose pour les pauvres, il leur en reste plus des neuf dixièmes. — A Paris, malheureusement, les dernières fêtes n'ont pas produit ces brillants résultats, mais cette fois, nous espérons que nos confrères de là-bas sauront mieux ménager l'argent de la charité parisienne.

Il s'appelait Joseph de Barthelet, et résidait à Savigny où il avait titre de sacristain.

Ce n'était point un homme de commun et son habileté politique était renommée. On goûtait fort ses conseils et on les suivait généralement. Il avait des premiers en France prévu l'ébranlement que pouvait causer au trône royal, les orages populaires dont il n'ignorait pas les menaçants symptômes. Et quoiqu'il n'eût pu en prévoir la colossale portée, il s'en montrait fort alarmé. Aussi quoique d'un caractère ordinairement doux et d'agréable humeur se montrait-il intraitable pour la répression des auteurs de tout mouvement insurrectionnel comme il s'en produisait si souvent, dans la période des dix ans qui précéderent la Révolution.

Sitôt pris, sitôt pendu; la méthode était expéditive et les insurgés savaient tout de suite à quoi s'en tenir avec lui. Il faut reconnaître que cette crainte salutaire était pour eux le commencement de la sagesse, car peu d'émeutes étaient signalées dans le diocèse, où pourtant la population ouvrière était si dense. Quatre gens d'armes et leur brigadier, Roger Philippe, suffisaient à maintenir la tranquillité du pays.

(A suivre)

Feuilleton de L'INDÉPENDANT DU RHÔNE du 28 Novembre 1886

## LA FEMME MURÉE

PAR Henry NOEL

L'abbaye de Savigny était de fort ancienne date. D'anciens disent qu'elle fut constituée par Charlemagne, d'autres attribuent sa fondation à Saint-Maur lui-même qui donna la règle de Saint-Benoît à six religieux vivant en commun dans les bois; mais tous sont d'accord pour faire remonter son origine environ à l'an 800.

Si elle n'eût pas de saints canonisés, elle eût du moins de saints hommes, qui l'honorèrent fort et répandirent partout son excellente renommée.

Quelques-uns mêmes, s'ils ne furent saints ce fut tout comme. Ils moururent en odeur de sainteté et ressuscitèrent. C'est ainsi qu'un certain abbé Gausmar qui s'illustra par sa prudente et sage administration vers l'an 951, se trouvant fort mal à son aise sous la chapelle Saint-Léger, où il se trouvait enterré, apparut à un sourd-muet, venu un matin, par dévotion, prier sur sa tombe. Si quelqu'un eut lieu d'être étonné de voir le trépassé revenir en froc de l'autre monde, avec cette désinvolture, je laisse

à penser que ce fut le sourd-muet. Le saint abbé ne lui laissa pas le temps de s'évanouir de peur et le pria d'aller commander à l'abbé et aux frères du couvent, de vouloir bien opérer promptement un déménagement posthume et transporter ses restes dans la chapelle du bienheureux Nicolas.

Le sourd-muet pensa sans doute que le bienheureux Saint-Léger avait dû se brouiller avec l'abbé et que celui-ci, piqué au jeu, ne voulait pas rester son locataire, pensant trouver en l'autre saint, un propriétaire plus accommodant. Mais il n'eût pas le loisir de s'exprimer librement avec l'abbé, sur ce sujet.

Il eût pu, cependant, car le bon abbé pour lui permettre de faire la commission lui rendit sur le champ l'usage de la parole. Sur quoi il lui rendit grâce, et à lui-même par surcroît, se félicitant ainsi de n'avoir jamais appris à écrire chez le capiscoble (maître d'école) car sans cela le bon abbé n'eût pas été obligé en guise de pourboire de lui accorder la faculté de parler.

Il va sans dire que les moines se hâtèrent de déferer aux vœux de l'abbé défunt transmis par le sourd-muet qui ne l'était plus et transportèrent en grande pompe le corps de leur supérieur de la chapelle de Saint-Léger à la chapelle de Saint-Nicolas, « de quoi le premier saint en eût force fâcherises et repentirs. »

Après Gausmar bien des abbés firent des choses merveilleuses; ce furent tous gens fort habiles, fins diplomates et qui,

au milieu de puissants voisins, le seigneur de Beaujeu, le comte de Forez et l'archevêque de Lyon, surent garder leur précieuse indépendance en faisant battre entre eux leurs crédules suzerains. Aussi pendant plusieurs siècles ne cessèrent-ils d'augmenter les richesses de l'abbaye dont le domaine s'enrichissait chaque jour de nouvelles prébendes et de nouvelles églises.

En 1270, l'abbaye était assez riche pour entretenir un corps de troupes qu'elle mit assez souvent à la disposition de l'archevêque de Lyon, en lui faisant toutefois soigneusement remarquer qu'elle en usait ainsi par pure courtoisie, non par devoir. Sage précaution qui montre que les abbés connaissaient leur époque et se souciaient peu de fournir à leur suzerain ecclésiastique le prétexte d'emprunter dans une mesure quelconque les redevances dont ils se ployaient un soin infini à éviter le paiement.

En 1363, après la paix de Bretigny, un corps d'Anglais s'étant solidement établi dans l'abbaye, après en avoir au préalable expulsé les moines, profitèrent de leur redoutable position pour molester toute la contrée. L'archevêque de Lyon voulut venir en aide à l'abbaye dont la renommée ne laissait pas d'être pour le diocèse tout entier une somme lucrative de bénéfices. Mais le maréchal qui se faisait fort d'expulser les Anglais demandait cent florins d'or pour sa bonne action, l'archevêque revalut en une fois aux bons abbés toutes leurs financières réticences. Il se garda d'avancer

sur sa cassette les florins d'or demandés, persuadé qu'ils ne lui seraient jamais rendus mais par un tour habile, fit mettre en gage, les chandeliers d'argent de l'abbaye. De la sorte, sans qu'il en coûtât qu'à Dieu, il eut la satisfaction de voir expulser les mécréants de la maison pieuse et d'y réintégrer les nobles religieux.

Nobles ils l'étaient en effet plus que religieux. Pour entrer dans l'abbaye il fallait faire preuve de quatre quartiers de noblesse tant du côté paternel que du côté maternel. Aussi le cloître ne tarda-t-il pas à prendre une allure mondaine qui en rendit le séjour des plus attrayants. La discipline de Saint-Benoît en souffrit énormément et quoique on fut indulgent envers des religieux si riches et bien apparentés, le pape, en diverses reprises, dut faire un exemple et excommunier quelques moines. Il ne tarda jamais d'ailleurs à rapporter l'interdit.

En l'année 1845, le 22 du mois d'août l'abbaye de Savigny, ayant à procéder à l'élection du prieur, choisit pour cette fonction enviée messire Guillaume d'Alban.

La charge jusqu'alors élective ne tarda pas à devenir héréditaire dans cette famille et dès lors les abbés se multiplièrent. Il arriva quelquefois dans les cours des années qu'un d'Albon ne se trouva pas là à point nommé pour recevoir l'héritage ecclésiastique d'un d'Albon malheureusement trépassé. Le gouvernement de l'abbaye était alors confié à titre provisoire à d'autres moines, jusqu'à ce qu'un d'Albon se pré-

senta enfin, conçu, créé et mis au monde pour diriger le monastère.

En même temps qu'elle devint héréditaire, la charge devint commanditaire; c'est-à-dire qu'elle fut donnée comme une grasse sinécure à des abbés qui ne connurent jamais leur abbaye.

La licence que tous ces abus avaient formellement introduite dans le monastère, jointe aux difficultés de recrutement, firent que, en 1779, les quelques religieux qui se trouvaient encore à l'abbaye demandèrent leur sécularisation.

Elle leur fut accordée par un édit du 18 juillet de la même année qui profita de l'occasion pour supprimer le couvent. L'édit était signé Louis et contresigné Amelot.

Une bulle pontificale du 22 juin 1780 compléta l'œuvre du roi en relevant les religieux de tous leurs vœux sauf celui de chasteté.

De ce dernier, beaucoup se relevèrent d'eux-mêmes. D'autres n'avaient pas attendu la bulle pour en faire autant.

Un petit nombre d'entre eux, âgés et infirmes, restèrent à l'abbaye; les autres se dispersèrent dans les divers châteaux et prébendes qui dépendaient du monastère. Et même après leur dispersion, ils étaient encore assez puissants pour que celui qui représentait l'autorité suprême à cette époque, prieur, seigneur du bourg, du clocher, et de la plus grande partie de la paroisse s'honora d'être des leurs et de leur appartenir.



# Chronique

DE L'ARRONDISSEMENT

## Tarare

Sous ce titre : DIX HUIT MOIS DE DICTATURE, l'Indépendant commença irrévocablement dans le prochain numéro l'histoire de l'ancienne administration municipale de Tarare.

Nous recommandons particulièrement à nos lecteurs les chapitres : Comment on veut devenir député ; Un maire de l'ordre moral et l'Art d'accommoder les complots, ou dernier mot de l'ascension financière dans les communes, par le citoyen C. G. brevetés. s. g. d. g. etc., etc.



Une Idylle

Il se sont mis à deux, un ancien magistrat municipal et un agent du fisc, pour accoucher d'un article et aboutir à un avortement. Piteusement effarés devant leur monstre aussi rebelle à la logique qu'à la grammaire, ils ont eu hâte d'échapper à toute responsabilité et ont signé copie non conforme.

Non conforme, en vérité ? La plume a dû leur glisser des doigts, quand ils ont écrit ces trois mots comme des accusés coupables, qui balbutient devant le juge d'enfantines explications.

Ils mentaient vraiment, quand ils écrivaient non conforme. C'était bien conforme à leurs sentiments, leur tirade haineuse contre les prétentions injustifiables des républicains qui voudraient voir enfin les serviteurs de la République, se montrer respectueux du gouvernement ; bien conforme à leurs opinions leurs phrases décousues où ils essayent de plaisanter avec la légère ironie de deux éléphants podagres. La Gazette de France ou l'Univers, les journaux qui travaillent avec la bénédiction du pape, les pourraient agréer comme collaborateurs et pour faire leurs articles, ils n'ont eu qu'à emprunter à ces journaux leurs clichés habituels.

Nous avons demandé, avec tous les groupes républicains la Chambre, que l'épuration du personnel ait lieu.

Voici, paraît-il, pourquoi nous le demandons. Ce sont nos confrères improvisés qui nous font parler ainsi :

D'abord pour placer tous les bons bougres et les purs républicains ; si la République ne place pas ni ne nourrit pas tous ceux qui sont trop paresseux pour gagner leur vie par un travail honnête.

Désireux de forcer la main à tous ces oublieux de députés, auxquels nous avons fait la courte échelle pour arriver à la députation et qui aujourd'hui, n'entendent plus nos voix, alors que nous avons battu les buissons pour leur en procurer, nous allons tenir une agence, par mauvaises actions, où seront concentrées toutes les dénonciations et les calomnies les plus noires, capables de faire révoquer les fonctionnaires, dont nous convoitons les places. Cela nous permettra d'entrer dans le fromage et le tour sera joué, et puis la République ne doit-elle pas nourrir tous ses enfants ?

Il est impossible de faire avec plus d'insouciance le saut périlleux sur la corde raide de la logique. Les députés sont loin d'être oublieux de leurs promesses et des desirs de la démocratie républicaine ; la preuve, nous l'avons donnée en déclarant que cette réforme était réclamée avec insistance par tous les groupes républicains du parlement.

Tous les groupes, de l'extrême-gauche au centre-gauche, l'ont réclamée en effet. Mais le centre-gauche est déjà trop avancé pour nos deux Tarariens qui se sont fait une République à leur image. Ils déporteraient M. Ribot comme communal et Léon Say lui-même ne pourrait être leur homme, étant donné la nuance foncée de ses opinions politiques, qu'ils leur donnaient des gages.

Ils fusilleraient M. Edouard Thiers le nôtre, comme pétroleur et reprocheraient à M. Raoul Duval l'exagération de ses convictions républicaines.

Tous ces gens-là, en somme, sont parmi les « purs républicains » et mi par les « bons bougres » dont ils parlent.

On voit qu'ils ne se montrent pas plus galants envers la langue française qu'envers la république. C'est une consolation.

Peut-être devraient-ils pour apprendre les égards qu'on doit à une dame de bonne compagnie comme la langue française, retourner à leurs chères études qu'ils ont prématurément abandonnées. Dans le doux repos vanté par Virgile, ils pourraient attendre, en jouant pastorale de la flûte, la preuve que l'épuration du personnel n'est pas une menace oubliée et que les agents fiscaux sont faits pour surveiller les intérêts du trésor, non pour faire du journalisme politique.

Si telle est cependant leur vocation, il ne faudrait pas la contrarier plus longtemps. Rien ne serait plus dangereux ; on guérit d'un rhume de poitrine négligé, on ne guérit pas d'une vocation contrariée ; un grand talent peut éclore qu'il serait criminel de tenir sous le boisseau.

Ne vaudrait-il pas mieux apporter dans une nouvelle carrière le dévouement remarqué, mis au service de la République ingrate ? Délivré enfin, à la satisfaction générale et à sa propre satisfaction, des fonctions publiques où se stérilisent dans une infécondité précoce ses remarquables aptitudes, ce serviteur méconnu pourrait sceller avec son collaborateur d'aujourd'hui, à jamais revenu lui aussi des grandeurs municipales de ce monde, une union plus intime qui promettrait à notre littérature de nouveaux chefs-d'œuvre.

Ce serait un spectacle touchant que de voir par nos campagnes assoupies dans les calmes heures du soir, les deux philosophes modulant sur le hautbois rustique, dans d'agrestes promenades où se retrouveraient de juvéniles ardeurs, le vers fameux :

Deus nobis hec otia fecit.  
C'est un dieu qui nous fit ces loisirs.  
L'un penserait au dieu du suffrage universel, l'autre à celui de la révocation et les deux mélodies se perdraient dans un ensemble plus harmonieux encore, puisque, d'après l'antique tradition, les Muses aiment les chants alternés.

On a vraiment tort de retarder, fut-ce d'un jour, la réalisation de cette délicieuse idylle.

On lit dans la feuille Tararienne où le courage civique est estimé à la hauteur de l'élevage du lapin :

Nous sommes avisé que le journal des indépendants va nous injurier, il va donc, enfin, entrer dans son rôle ! nous nous réservons de lui répondre, ou, s'il y a lieu, de le poursuivre devant les tribunaux, pour le mettre à même de prouver ses diffamations.

Quant aux basses injures, nous sommes placés trop au-dessus de celles des jaloux, pour nous en inquiéter. Nos concitoyens nous connaissent assez, ils seront les premiers à les mépriser.

Injurier ou diffamer, c'est l'alternative qu'on nous laisse. Dans le premier cas, on nous répond, dans le second on nous assigne.

Comme le caractère des gens se développe avec une aimable progression et qu'on le voit bien se dessiner !

Injurier ou diffamer est l'alternative où s'est toujours placé l'industriel qui joue avec une égale inexpérience de la plume et de la farine. Dans les deux cas, cela ne fait jamais de tort qu'aux autres. Il en est si intimement persuadé que dès l'abord il nous prête sa tactique.

Qu'il se rassure. Il sait très bien qu'il est au-dessus des injures ; il est impossible de le diffamer et ses armes ne sont pas les nôtres. Nous nous bornerons tout au plus à dire, avec les formes séantes, quelques vérités que nous lui rendrons le moins désagréables possibles.

Et pour commencer ces relations, dont la tendresse fera pleurer d'attendrissement, qu'il nous permette de lui signaler fraternellement : une coquille malheureuse que son correcteur a laissée échapper.

Sa dernière phrase est ainsi imprimée : Nos concitoyens nous connaissent assez ; ils seront les premiers à les mépriser.

Il avait dû certainement écrire avec ce soin scrupuleux de la vérité qui anime, dans toutes les circonstances de sa vie vouée au bien public, son âme généreuse, tombé de l'honneur civique.

Nos concitoyens nous connaissent assez ; ils seront les premiers à nous mépriser.

Le texte est ainsi rendu à son intégrité primitive et se comprend mieux. Le premier était erroné.

Ces correcteurs n'en font jamais d'autres !

## La Sainte Cécile

Dimanche dernier, a eu lieu le banquet fraternel des trois sociétés musicales de Tarare, la Société de la Fanfare, la société Symphonique, et la société Chorale, dans une des salles de la mairie, mise gracieusement par l'administration municipale, à la disposition desdites sociétés.

Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés : M. Nottin, qui présidait le banquet a pris la parole. Il a rappelé qu'aimant passionnément la musique, il se trouvait heureux de présider cette fête musicale et qu'il espérait que tous les musiciens présents à cette fête partageaient sa satisfaction. L'amour de la musique maintiendrait entre les sociétés l'harmonie qui régnait aujourd'hui dans les cœurs. Puis il a porté un toast à leur éminent directeur M. Alexandre Luigini.

M. le Juge de paix se levant ensuite, lit un discours, remercie les sociétés de leur gracieuse invitation et fait l'éloge de l'art musical qui est porté si haut par les sociétés de Tarare. Puis il porte un toast à leurs trois présidents.

M. Pierron, vice-président de la Société de la Fanfare dit qu'il regrette l'absence de son président, M. Clément, et propose un toast à la santé de ce dernier.

M. Desportes, président de la Société des horticulteurs et viticulteurs se lève et remercie les Sociétés musicales du bienveillant concours qu'elles prêtent à la Société de viticulture le jour de sa fête patronale. Il ajoute que si cette Société n'est pas assez riche pour leur délivrer des médailles elle est heureuse de pouvoir préparer des fleurs pour célébrer leurs triomphes.

La plus franche gaieté a caractérisé ce repas d'amis.

Bal. — Le bal donné par les Sociétés musicales de la localité en l'honneur de la Sainte Cécile, a été depuis le commencement jusqu'à la fin, très animé. Quelques officiers et sous-officiers du 22 Bataillon de chasseurs de passage à Tarare, ont profité de cette belle occasion pour faire danser nos jeunes tarariennes.

Tout le monde a emporté un bon souvenir de cette soirée.

Inutile de faire l'éloge des musiciens c'est-à-dire de l'orchestre. Basses et pistons rivalisaient de bonne volonté et d'entretien.

L. D.



## Ballerinades

Je donne vingt francs à qui m'expliquera cette phrase. On la trouve imprimée dans le journal que vous savez :

Désireux de la faire respecter, (la loi) ainsi qu'il appartient à tout citoyen d'un pays libre ; hier, M. le Maire, à la fin de la séance, a proposé au Conseil de se former en comité secret, etc...

Désireux de faire respecter la loi ainsi qu'il appartient à tout citoyen d'un pays libre... qu'avez-vous fait, bons citoyens ?

La fin de la phrase est restée dans l'encrier, et ils s'étaient mis deux pour écrire une lettre qu'ils prennent soin d'appeler correcte ; il s'étaient mis deux : le père à Paul et Paul, le fils à papa. Je me plains du moins à le croire.

Décidément, la collaboration ne réussit pas dans la maison et je comprends que M. Raoul préfère travailler seul.

Les gens qui, à propos de bottes, reprochent à leurs adversaires d'être cléricaux, m'ont toujours inspiré une légitime défiance. Un petit journal de Tarare ayant, pour tout argument, cette grosse accusation dans ses colonnes, le désir m'est venu de l'examiner de plus près. Et en 4<sup>e</sup> page j'ai vu la photographie d'un bon moine gros et gras, qui témoignait par sa prestance que les décrets du 29 mars avaient été sa plus minime préoccupation. J'avais deviné juste : la véritable enseigne de la maison, la voilà. D'autant plus que le moine tenait dans la main un objet que l'on distingue mal et qui peut être aussi bien une boîte de farine qu'un flacon d'elixir.

Cette fois, l'enseigne était bien visible, et elle n'avait même plus le transparent

anodin qui, après la chute de Napoléon, fut ingénieusement inventé pour permettre, en recouvrant les armes impériales, sans les cacher, de se déclarer avec une égale facilité pour ou contre l'empire, suivant le cour qu'allaient prendre les événements de 1870.

On objectera que le moine est aux annonces. Un journal a toujours le droit, surtout, quand il n'est pas affirmé à une maison de publicité, et c'est ici le cas, de refuser les annonces « contraires à sa ligne politique. »

On me dira en outre que le derrière d'un journal, ce n'est pas un endroit habituellement choisi pour y placarder ses professions de foi.

Elle est trop bonne : nous l'avons réservée pour la fin.

Le même personnage, dans la même feuille, crie à l'assassin. Il a bien des malheurs, le pauvre homme. Depuis le 14 juillet, on a inauguré à son égard une politique de spadassins. Dans ses insomnies hallucinées, l'infortuné voit s'avancer autour de lui une légion de petits bravis qui s'approchent de son lit, avec le sinistre dessein de l'étouffer sous ses couvertures. Pour éviter un pareil sort, il a, malgré le froid, renoncé à ses couvertures.

Ce n'est point d'ailleurs une vaine terreur qui l'anime. Il a le courage calme des héros antiques, et s'il refuse toutes réparations à ceux qu'il a insultés, n'allez point croire que ce soit par lâcheté. Dans l'exquise bonté de son âme, il veut bien charitablement nous exposer les raisons de son refus.

Nos principes de républicain humanitaire s'opposent à ce jeu, ce serait un moyen par trop commode, de se débarrasser de nous, qui avons beaucoup de choses intéressantes à faire connaître.

Il y aurait un moyen terme qui pourrait tout concilier et que nous lui soumettons humblement. Il pourrait peut-être prendre le temps nécessaire pour dire les choses intéressantes qu'il a sur le cœur. L'honorable M. Delharpe ne voudrait certes pas nous priver de cette franchise offerte à notre curiosité et, pour l'amour de nous, accorderait à son adversaire un délai raisonnable. Et celui-ci pourrait à son tour user, à la satisfaction de tous, de ce moyen qu'il trouve « si commode. »

Qu'en pense-t-il ?

Le comble des combles : Le procès-verbal de la visite des témoins de M. Delharpe au minotier-imprimeur est intitulé : Une affaire d'honneur, dans le journal de ce dernier.

Et ça ne se passe pas en Chine !

## Société des Arts et Métiers

Les sociétaires actifs, et les membres honoraires de la société des Amis des Arts et métiers de Tarare, sont informés que la bibliothèque de la dite Société, située à la mairie, sera ouverte tous les dimanches de 4 heures à midi à partir du 5 décembre prochain.

La Commission a cru devoir mettre à la disposition de ses lecteurs des ouvrages aussi attrayants qu'utiles, tels que la Nature, l'Art et l'Industrie, la Revue des Deux Mondes, les œuvres de Louis Figuier, de Victor Hugo, de Lamartine etc., elle engage vivement les sociétaires à profiter des nombreux avantages que leur procure la lecture de si bons ouvrages. Les livres pourront être emportés par les lecteurs et lectrices, pour un temps qui sera fixé par le règlement de la Bibliothèque.

## La caserne de gendarmerie

On nous écrit de Tarare, Monsieur le Rédacteur. On pense à Tarare que le conseil veut transformer le théâtre en caserne de gendarmerie, afin d'économiser les 3.700 fr. que nous donnons pour la location de l'immeuble occupé actuellement par la gendarmerie. Petite économie quand on songe que l'on emploie pour la réaliser un immeuble de cette importance. Oudt aussi que l'on veut faire une niche au propriétaire actuel.

Dans l'intérêt de la vérité, veuillez nous éclairer à ce sujet.

Agréé, etc.

S. D.

La réponse est bien facile.

1- La ville ne paie aucune location pour la gendarmerie ; le département seul y pourvoit ; par conséquent ce n'est pas par mesure d'économie qu'un conseiller a proposé et que le conseil a adopté ensuite cette transformation. Mais bien pour utiliser un immeuble qui ne sert et ne servira jamais à rien.

2- Le conseil municipal n'a nullement songé à atteindre personne. Il a pensé seulement qu'il serait bon d'utiliser un immeuble qui ne pourrait jamais, vu l'état précaire des ressources de la ville, être achevé comme théâtre.

3- De ce fait, la ville touchera du département une somme de 4,000 fr. environ qui servira à payer les intérêts des capitaux en gages et à les amortir dans quelques années.

4- Si ce projet est accepté, le conseil municipal aura pris une discussion essentiellement favorable aux intérêts de la ville qui, dans quelques années, rentrera en possession des sommes considérables employées à la construction de cet immeuble. M. S. D. peut donc rassurer ses amis.

## Faits divers

Passage de troupes. — Le 22<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pieds est passé dimanche à Tarare. Il a reçu de la population le plus chaleureux accueil.

Tout le monde a gardé le meilleur souvenir du passage des officiers et des soldats.

Chute. — Lundi, à neuf heures du matin, Mme Charretton, s'approvisionnait dans le magasin de M. Demanger, place du marché.

Pendant que, pour la servir, on était descendu à la cave par une trappe ouvrant dans le magasin, Mme Charretton s'étant dérangée de sa place, est tombée par l'ouverture quelle n'avait pas vue, et dans sa chute, s'est fracturée l'épaule.

Accident. — Mercredi matin la nommée Desaint Jean est tombée dans une fosse. On l'a aussitôt retirée.

Le Dr Sordes appelé en toute hâte a été assez heureux pour la rappeler à la vie.

Chute grave. — Un maître-maçon, nommé Sallier, s'est cassé la jambe gauche en tombant d'un toit qu'il réparait.

Transporté à son domicile, il y a reçu les soins que nécessitait son état.

## Le Bois-d'Oingt

### Une comédie

Jean Sémec, du Voltaire, fait connaître, sous ce titre, à ses lecteurs parisiens, une jolie petite ville de nos environs, le Bois-d'Oingt et les événements qui s'y passent.

Le Bois-d'Oingt, jolie villette qui couronne la délicieuse vallée de l'Azergue, dans le Rhône, se prépare une petite fête dont le comité clérical et monarchiste de l'endroit veut à tout prix nous donner le divertissement. J'apprends la chose à l'instant.

Sachez donc que au mois de juillet dernier, par un jour de foire deux individus quelconques s'en allaient par les rues du Bois-d'Oingt, affichant sur les murs je ne sais quels écrits et manifestes où il était établi par mensonges, calomnies et calembredaines d'énormes vérités, que les gens de bien ont le devoir de renverser la République, et que M. le comte de Paris était à la veille d'appeler aux armes les hommes de bonne volonté pour Dieu et pour le roi. Mes gens, plantés sous le faux des reliques, distribuaient de ces manifestes chemin faisant.

Cela était parfaitement sérieux. Mais on sait que les points de l'orbis sunt entendentes le mieux du monde aux interprétations extensives et abusives des textes de loi. La liberté n'est à leurs yeux, que l'instrument de leurs manœuvres et de leurs complots, et ils tiennent qu'elle ne doit avoir de limites que leur prudence, qui est grande, à la vérité, en face des dangers d'une action nette et vigoureuse. Rompre le pays et le fêter dans les aventures d'une réaction dont ils se promettent de profits appréciables, rien de mieux, c'est la liberté. Que serait pour ces agitateurs subtils, mais naïfs, le droit de la liberté, s'il n'était le droit du mensonge et de la conspiration ?

On m'écrit que le brigadier de gendarmerie du Bois-d'Oingt, plus honnête que complaisant, n'entend pas la chose de la sorte. Il ne veut voir qu'un délit dans le fait des deux complots orléanistes, et il les arrête sans plus de façon.

Le comité du roi, furieux, ou plutôt ravi de la circonstance qui lui permettait de faire du tapage dans l'intérêt de ses candidats aux élections des conseils généraux du 1<sup>er</sup> août (vous voyez ça d'ici : les candidats du roi, vengeurs de la liberté opprimée par la République !) encombra les journaux de Lyon de ses récriminations les plus violentes et les plus véniennes. Non content de cela, il se résolut à tenter un procès.

## Brignais

Evasion. — Un jeune pensionnaire de la colonie de Brignais qui avait pris la fuite des champs a été surpris en flagrant délit de vol dans une épicerie du cours Lafayette, à Lyon, et aussitôt arrêté.

## Givors

Trouvaille. — Les nommés Barthe (Jean) et Gayvallet ont trouvé hier, sur les bords du Rhône, sur le territoire de la commune de Loire, un sac contenant deux kilogrammes de soie. Ils tiennent cette marchandise à la disposition de son propriétaire.

## Irigny

Suicide. — Le nommé Brosse Pierre, galocher à Irigny, a été trouvé pendu, mercredi 24, dans une maisonnette à lui appartenant, située au lieu dit Garantaise dans laquelle il s'était enfermé à double tour pour accomplir son sinistre projet.

Sa femme inquiète de ne pas le voir à l'heure du dîner, alla à sa recherche et fut obligée de faire ouvrir la porte par un serrurier.

La mort remontait à une heure au plus, car le cadavre était encore chaud quand on l'a découvert.

On attribue cet acte de désespoir à une maladie dont cet homme souffrait depuis déjà longtemps et qui lui occasionnait de grandes souffrances.

## Chasselay

Vol. — Toujours la sécurité dans nos campagnes. Des malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière, à l'aide d'effraction dans le domicile du sieur Ferlet, propriétaire à Chasselay, et ont mis la maison à sec.

La gendarmerie doit être sur la trace des voleurs.

## St-Jean-d'Ardières

Vol. — Dans la nuit du 17 au 18, un individu s'est introduit dans les bois de M. d'Aubigny, propriétaire, à Saint-Jean-d'Ardières et lui a dérobé plusieurs sapins.

## Beaujeu

Voleurs bredouilles. — Le chalet de M. Dulac, propriétaire au hameau de d'Andilly, près Beaujeu, a été visité par une bande de malfaiteurs qui après avoir fracturé plusieurs portes, fouillé tous les meubles, furent contraints de s'en retourner bredouilles.

## Les Ardillats

Vol. — Dans la journée de vendredi la veuve Desperrier, ménagère, domiciliée aux Ardillats, étant absente de son logis, a été victime d'un vol d'une somme de 140 francs renfermée dans un tiroir.

## Thizy

Fausse alerte. — Nous avons dit qu'un vol de deux balles de cotonnades d'une valeur de 700 fr., avait été commis dans la nuit du 14 au 15 courant.

Or, on nous apprend qu'en effet deux balles de cotonnades ont disparu le 9 octobre dernier, sans qu'on sache encore si elles ont pris une fausse direction. En tous cas, aucun vol n'a été commis, dans la nuit du 14 au 15 novembre, à la gare de Thizy, qui est, du reste, fort bien gardée.

## Amplepuis

La Gymnastique. — La Société de gymnastique, réunie en assemblée générale à son local, le mardi 16 novembre 1836, procéda au renouvellement de son bureau, qui a été composé comme suit :

Président, M. Chassin ; vice-président, M. Perrin ; trésorier, M. Bedin ; secrétaire, M. Paire ; assesseurs, MM. Ponthus ; Gagnère, Vignon et Villoux ; capitaine-inspecteur, M. Barbier ; moniteur chef, M. France ; instructeur militaire, M. Thély ; sous-instructeur militaire, M. Muget.

La Société a l'honneur de prévenir MM. les membres honoraires, qu'ils sont admis aux mêmes titres et conditions que les membres actifs, à ses tirs à la cible qui ont lieu régulièrement le deuxième dimanche de chaque mois, à 8 h. 1/2 du matin, au stand de la ville.

## Villefranche

### Foires de la semaine

Le 30, Yzeron. — Le 1<sup>er</sup> Décembre, Belleville, Tarare. — Le 2, Vaugneray. — Le 3, Anse. — Le 6, au Bois-d'Oingt.

Le vendredi 3 décembre à onze heures du matin, il sera procédé dans les bâtiments de l'hospice de Villefranche à l'adjudication au rabais de la fourniture du pain et de la viande à faire au dit établissement pendant l'année 1887.

Actes de probité. — Mlle Amélie Valas, vigneronne, chez M. de la Chapelle, Jarnioux, a trouvé, hier, dans la Grande-rue de Villefranche, un billet de banque qu'elle s'est empressée de déclarer et déposer entre les mains de M. le commissaire de police de la ville, pour être remis à la personne qui l'a perdu.

Faux-monnayeurs. — La police de Villefranche a procédé à l'arrestation des nommés T... et P..., sous l'inculpation de fabrication et émission de fausse monnaie. T... et P... appartenaient à une bande de faux monnayeurs dont le chef, un nommé Meick, a été arrêté hier soir à Lyon. D'autres arrestations sont imminentes.

### Châtillon-d'Azergue

Un crime horrible a été commis dans la nuit de mardi à mercredi, dans la commune ordinaire si paisible de la Roche, près Châtillon-d'Azergues, arrondissement de Villefranche.

Un vieux cultivateur de 78 ans, M. Piquet, a été assassiné dans la maison un peu isolée qu'il habitait.

Il a été frappé à la tête; le sang s'est échappé abondamment d'une blessure horrible faite à la tempe. La victime a été ensuite étranglée et traînée par les pieds dans l'appartement.

On ne sait à quoi attribuer ce crime, rien d'avant été volé à M. Piquet; il y a eu certainement préméditation, car l'assassin avait pu la précaution avant de consommer son crime, de boucher avec des torchons les trous des volets de la chambre à coucher.

Le parquet de Villefranche aussitôt prévenu, s'est transporté sur les lieux ce matin dès les huit heures pour les formalités d'usage. Nous y remarquons : MM. le procureur de la République, le juge d'instruction assisté de son greffier, Pontel, juge de paix du canton du Bois-d'Oingt, Pradier, greffier, le maire de Châtillon avec son secrétaire; le service d'ordre est fait par la gendarmerie du Bois-d'Oingt.

L'assassin n'a pas encore pu être découvert et l'on ne possède aucun indice pouvant mettre la justice sur sa piste. Espérons que ce crime ne restera pas impuni comme tant d'autres.

### Roanne

Guerre Alexandre, Detour Noël, Tasset Charles, et Verchère dit Plumbeau, dansaient en joyeuse compagnie, se livrant à des ébats si bruyants que les deux agents de police, de service au bal de Venise, durent intervenir... Mal leur en prit.

Entourés, les malheureux représentants de la force publique furent frappés lâchement par ces énergumènes.

En fin de compte, ils furent tous les quatre appréhendés et la danse finit au violon.

### Anse

Dimanche 28 courant la fanfare libre d'Anse célébrera la Sainte-Cécile, un banquet, suivi d'un grand bal de nuit sera offert aux membres honoraires.

### Lamure

Incendie. — Dans la nuit du 22 au 23 courant, un incendie a détruit complètement les bâtiments des nommés Comby frères et Forest à Ranchal.

Les bestiaux seuls ont été sauvés. Les dégâts sont évalués à 6,000 fr.

### Trouvaille

Le fils aîné de M. Deshayes, maréchal à Lamure a trouvé sur la route une montre qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Dimanche 28 novembre à 7 heures 1/2 du soir, dans le local de l'ancienne église St-André, aura lieu un concert-tombola, donné au bénéfice des pauvres par la société chorale de la paroisse St-André, avec le bienveillant concours de la société symphonique, sous la direction de M. Alexandre Luigini; et de plusieurs amateurs de la ville.

Programme. — 1. Marche du *Songe d'une nuit d'été*, par la société symphonique. — 2. *L'abeille*, duo, par MM. V et X. — 3. *La Terre promise* (Oratorio) par la société chorale. — 4. Premier tirage de la tombola. — 5. Valse du couronnement, par la société symphonique. — 6. *Le Hanne-ton*, monologue comique, par M. Humbert. — 7. *Le Chœur du Marché*, par la société chole. — 8. Deuxième tirage de la tombola. — 9. *A Clichy*, opéra-comique, par MM. Defond, Dumont et Béjot.

### Ecully

Des malfaiteurs viennent encore de tenter de s'introduire la nuit dernière dans l'église d'Ecully.

Après avoir brisé un panneau de la porte d'entrée, ils ont vainement essayé de faire jouer l'espagnolette, laquelle est fixée par une serrure pendant la nuit.

Après de vains efforts, ils se sont retirés sans pénétrer à l'intérieur de l'église.

## CHARVET A né & Cie

Horloger de la Ville, de l'Observatoire de Lyon et des Chemins de fer P. L. M. et Rhône

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 48, LYON

Constructeurs de l'HORLOGE-CARILLON automatique, sujets comiques lyonnais et historiques, curiosités artistiques faisant l'admiration de tout le monde  
Bronzes d'art modernes et antiques de toutes les dimensions, œuvres de meilleurs artistes. Assortiment considérable de garnitures de cheminées, pendules, candélabres de tous styles et des dernières nouveautés.

Grand choix de montres, remontoirs or, argent et nickel dans tous les prix; pièces de précision établies exclusivement pour la maison.

Affaire exceptionnellement avantageuse en garnitures de cheminées cuivre poli et soignées.

Prix en chiffres connus

Voir l'Exposition rue de la Poulaiterie. Montres, remontoirs nickel depuis 12 fr., Réveils ordinaires depuis 3 fr. 75

L'EXPOSITION INTERNATIONALE de la santé et de tout ce qui s'y rattache, s'ouvrira le 15 décembre prochain, comprendra l'alimentation solide et liquide, l'hygiène et l'économie domestique.

Adresser les demandes d'admission, 40, rue Vaubecour, Lyon.

### CONSEIL MUNICIPAL DE TARARE

Séance du 19 novembre 1886.

Présidence de M. le docteur Sordes, maire.

Etaient présents : MM. le D' Sordes, maire; Ratier Albert et Notin J.-François adjoints; Loire, Dubos, Clarel, Bibost, Gentil, Brailion, Humbert, Vignon, Durand, Brun, Giroud, Beluze, Pialat, Mérignac.

Etaient absents : MM. Vincent, Dordilly, Métrat, Venet, Delharpe, Pui-chon, Poyet, Vially.

M. le maire ouvre la séance et invite le Conseil à nommer un secrétaire pour cette réunion. M. Delharpe étant absent.

M. Loire est aussitôt élu secrétaire par acclamations et à l'unanimité des membres présents.

1<sup>re</sup> Délibération. — Sur la proposition de M. le maire, le conseil déclare approuver le procès-verbal de réception définitive des travaux de trottoirs en dallage de ciment exécutés par M. Chanoux, entrepreneur, dans diverses rues et places de la ville, réception qui porte la date du 10 novembre 1886.

2<sup>e</sup> Délibération. — M. le maire, soumet à l'approbation du Conseil les mémoires des travaux de dallage en ciment exécutés sur les trottoirs de Tarare par M. Chanoux entrepreneur.

Le Conseil décide que ces deux mémoires, s'élevant ensemble à la somme totale de 4,454 fr. 26, seront soumis à l'examen de la Commission municipale des travaux.

Cette affaire reviendra ensuite devant le Conseil.

3<sup>e</sup> Délibération. — Sur la proposition de M. le maire le Conseil décide qu'une somme de 400 fr. sera allouée, pour l'année scolaire 1886-1887, à M. Bazin instituteur-adjoint à l'école primaire communale de la rue Radisson.

Cette somme sera prélevée sur le crédit ouvert au budget ordinaire de 1887 sous le titre : Indemnité aux instituteurs-adjoints ayant plus de deux années d'exercices à Tarare.

4<sup>e</sup> Délibération. — M. le maire fait donner lecture : 1<sup>o</sup> d'une pétition par laquelle Mme Veuve Lescart, demeurant à Lyon, expose que les travaux qui ont été exécutés dans la rue Boucher-de-Perthes, pour l'écoulement des eaux pluviales, ont eu pour résultat de déverser toutes ces eaux dans les jardins, en contre-bas qu'elle possède joignant cette rue, ce qui cause des dommages dont les locataires de ces jardins lui demandent compte.

2<sup>o</sup> D'un rapport de M. l'architecte sur la nature et l'importance des travaux à faire pour donner satisfaction à la demande de Mme Veuve Lescart.

Après cette lecture et une courte explication, le Conseil décide que cette affaire sera soumise à l'appréciation de la commission municipale des travaux.

5<sup>e</sup> Délibération. — M. le maire rappelle au Conseil l'importante question, en ce moment à l'étude, et qui a pour objet la réorganisation de notre école de dessin.

La dépense des à présent présumée est évaluée par le Ministère des Beaux-Arts, à la somme d'environ 3,500 fr. par an. Dans cette dépense, la part incombant à la Ville est comprise pour 2,000 fr. Le surplus sera

payé par les subventions de l'Etat, du dé. Parlement et de la Chambre de commerce

M. le maire explique ensuite qu'il existe au budget ordinaire de 1886 un crédit de 1,500 fr. pour le traitement du professeur, ci. 1,500 fr.

Et au budget additionnel de 1886 un semblable crédit de 500 fr., mais un crédit à titre exceptionnel voté seulement pour la réorganisation de cette école, ci. 1,500 fr.

Total. 3,000 fr.

M. le maire estime que cette somme de 3,000 fr. sera nécessaire chaque année pour le fonctionnement de l'école de dessin et qu'il y a lieu de prendre l'engagement de voter tous les ans au chapitre des dépenses ordinaires du budget de la ville, au lieu de 1,500 fr. un crédit de 3,000 fr. pour frais annuels de la dite école de dessin.

En effet, outre la part contributive, de 2,000 fr. par an réclamée comme minimum à la ville de Tarare pour que l'Etat prête le concours de ses subsides à cet établissement, l'administration municipale aura à pourvoir à des dépenses accessoires importantes qui ne sont pas visées dans le montant du total arrêté par l'administration des Beaux-Arts; telles sont les fournitures à faire aux élèves en papier, instruments de mathématique, crayons, couleurs, etc, entretien annuel du matériel de l'école, récompenses, etc.

Pour toutes ces dépenses, la somme de 4,000 fr. ne sera pas trop élevée, ce qui justifie l'ouverture du crédit ordinaire de 3,000 fr.

Enfin M. le maire fait observer que cette école intéresse l'avenir même de notre industrie, que pour Tarare le dessin n'est pas seulement un art d'agrément mais un talent des plus utiles puisque les produits de notre industrie empruntent au dessin les conditions indispensables de leur beauté, de leur bon goût et de leur supériorité, qu'il faut espérer que cette école formera de bons sujets et que plus tard on trouvera en assez grand nombre les dessinateurs de fabrique dont notre ville a besoin et qu'elle est obligée aujourd'hui de demander à Lyon ou à Paris.

Ces jeunes gens du pays, élevés au sien de notre fabrique, en comprendront mieux sans doute, les besoins, les aspirations, et serviront les industriels dans la lutte que notre commerce est obligé de soutenir contre la concurrence étrangère.

Après cet exposé et à la suite d'une courte discussion, le Conseil à l'unanimité décide :

1<sup>o</sup> Qu'un crédit de 4,500 fr. sera ouvert l'année prochaine au budget additionnel de 1887 pour, avec celui de pareille somme déjà ouvert au budget ordinaire de la même année, parfaire l'allocation de 3,000 fr. nécessaire pour l'école de dessin.

2<sup>o</sup> Que sur les budgets suivants, il sera ouvert chaque année au chapitre des dépenses ordinaires un crédit unique de 3,000 fr., sous le titre : Ecole de dessin, traitement du professeur et frais d'entretien, etc.

6<sup>e</sup> Délibération. — M. le maire fait connaître que l'école communale des filles de la Magdeleine est dirigée seulement par deux maîtresses; une directrice, une sous-maîtresse que cette école compte aujourd'hui, 94 élèves que dès lors deux maîtresses sont insuffisantes pour faire l'enseignement et qu'il y a lieu d'augmenter le nombre des professeurs de cette école.

Nous donnerons dans notre prochain n<sup>o</sup> la fin du compte-rendu de cette séance.

### Georges-Antoine SIMONET

(Suite)

Ses classes terminées, il aida ses parents dans leur petit négoce, mais les relations qu'il s'était créées par son savoir et sa bonne conduite, lui firent obtenir un emploi de garde des Eaux et Forêts; ce titre, malgré les prérogatives et les exemptions qui s'y trouvaient attachées, ne put le faire dévier de la voie qui lui était tracée. Il partit pour Lyon, s'y plaça comme commis et nous le retrouvons, à 25 ans, dessinateur contre-maître chez M. Perret, fabricant de soieries. Envoyé à Paris pour le compte de cette maison, il s'y perfectionna, et lorsqu'il trouva l'occasion favorable, monta avec un ami la fabrication des étoffes riches mélangées d'argent et d'or.

Mlle Jeanne Dubois, jeune orpheline, qu'il épousa à l'âge de 35 ans, lui apporta en dot 60,000 francs, somme importante à cette époque; cette fortune lui permettait de se retirer des affaires; c'est ce qu'il fit à la mort de son associé, qui eut lieu quelque temps après.

Ne pouvant vivre dans l'inaction, dessinateur et chercheur infatigable, il résolut de créer dans son pays natal cette industrie qu'il entrevoyait depuis de longues années et qui devait l'illustrer.

Ainsi que tous les inventeurs, il subit de nombreux déboires et passa par toutes les phases malheureuses, mais rien ne le rebutait.

Le fil tordu au rouet qu'il employait au début, ne faisait pas de la marchandise régulière et comme il le désirait; il voulut créer une filature, ce qui nécessita de sa part, plusieurs voyages à Saint-Gall et à Zurich, pour étudier sur place les perfectionnements à opérer pour la bonne manipulation de ses filés.

C'était coûteux, fatigant et de plus extrêmement dangereux, car les lois protectrices de ces cantons, punissaient de mort ceux qui cherchaient à enlever les secrets de l'industrie locale, pour les ex porter ailleurs.

A force de sollicitations et de promesses, en 1756, il amena de Suisse quelques ouvriers qu'il logea dans sa maison qui porte aujourd'hui le numéro 40 de la rue Déguisse.

La fabrique tararienne était créée.

Un tissa d'abord des articles étroits et grossiers.

Les premiers mousseliniers dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, et qui eurent la charge de faire des apprentis, s'appelaient : Cotton Jean, Lacôte Etienne, Guillot Nicolas, Dubost-Danguin, Duperray Benoit, etc.

(A suivre) DORDILLY

### DERNIÈRES NOUVELLES

Le ministère. — Suivant un journal du matin, plusieurs députés influents de l'Union républicaine ont fait une démarche auprès de M. de Freycinet pour lui offrir leur appui dans la discussion du budget. Cette alliance n'aurait été contractée que sous certaines conditions dont la principale était le remplacement de quatre des ministres actuels.

Paul Minck. — Une dépêche de Toulon annonce qu'à la suite de sa conférence de samedi sur le socialisme, Paul Minck et l'organisateur de la conférence ont été condamnés solidairement à une amende et aux dépens.

La loi militaire. — L'exposé des motifs du projet de loi militaire fait ressortir le danger résultant pour l'Allemagne de sa position géographique qui l'expose à être attaquée de tous les côtés. Il constate les importantes augmentations de l'armée française depuis 1870, de l'armée russe depuis la guerre des Balkans; la comparaison avec les forces des pays voisins donne la mesure des forces dont l'Allemagne doit disposer pour tenir tête à plusieurs ennemis. Il affirme qu'un retard dans la solution de la question pourrait être funeste à l'Allemagne en raison des circonstances survenues au-delà de la frontière. La prudence exige une anticipation du septennat et l'augmentation de l'effectif dès l'année prochaine. L'exposé insiste enfin sur l'impossibilité de réduire le service actif de l'infanterie qui n'est que de 28 mois et demi et sur la nécessité de donner aux troupes une excellente instruction militaire afin de pouvoir lutter de cette façon contre la supériorité numérique des armées étrangères.

L'ambassadeur de Russie. — M. de Staal partira ce soir pour Saint-Petersbourg. On assure que son entrevue d'hier avec M. de Salisbury a été très froide mais très courtoise; il n'y a été fait aucune allusion au discours du banquet du lord-maire. M. de Boutenief, conseiller de l'ambassade russe, remplira les fonctions de chargé d'affaires.

Le « Standard » dit qu'à la suite de représentations amicales de la Chine, concernant l'occupation de Port-Hamilton, l'Angleterre est disposée à examiner de nouveau la question, mais il n'est nullement certain qu'elle abandonne Port-Hamilton. Si elle le conserve, elle devra y construire trois forts et y entretenir une garnison de 3,000 hommes.

Le « Times » dit que la Bulgarie ne doit accepter aucun prince asservi aux volontés du tsar.

Dissolution de la Chambre. — Suivant le *Matin*, M. de Freycinet, dans l'hypothèse qui peut arriver un jour où il ne pourra pas vaincre la résistance de la Chambre, songe déjà très sérieusement à proposer à M. Grévy la dissolution de la Chambre.

Anarchistes américains. — Le juge supérieur de l'Illinois a ordonné de surseoir à l'exécution des sept anarchistes de Chicago jusqu'à la décision du tribunal supérieur sur les questions légales soulevées par les amis des condamnés qui réclament un nouveau procès.

Le Vice-Roi et les hauts fonctionnaires d'Irlande ont tenu hier un conseil extraordinaire. Le bruit court que des résolutions ont été prises concernant des mesures énergiques en vue de réprimer les manœuvres illégales contre le paiement des fermages et les excitations de la presse irlandaise.

L'arrestation d'un ou de deux des agitateurs principaux est attendue incessamment.

Levée des boîtes aux lettres de Tarare

1<sup>re</sup> levée. 11 h. 20 mat. Lyon et la région.  
2<sup>e</sup> levée. 5 h. 20 mat. Roanne, Paris, le Midi.  
3<sup>e</sup> levée. 8 h. 45 mat. Roanne, Paris, le Midi, et Villefranche.

NOTA. — La 3<sup>e</sup> levée n'a pas lieu les dimanches et jours fériés.

Ouest-Lyonnais

A dater du mercredi 1<sup>er</sup> décembre prochain, la marche des trains sur la ligne de Lyon-Saint-Just à Vaugneray sera réglée ainsi qu'il suit :

Départs de Lyon : 6 h., 8 h., 30, 41 h. matin 2 h., 6 h., 45 et 8 h., 43 soir. — Ce dernier train ne va que jusqu'à la Demi-Lune.

Départs de Vaugneray : 6 h., 50, 9 h., 30 matin; 12 h., 30, 5 h., 7 h., 15 soir. — Le train 2 partira à 5 h., 40 du matin de la Demi-Lune.

### Les Mots de la Fin

Tripoil n'a pas de rideaux à la fenêtre de sa chambre à coucher.

Mes voisins se plaignent de cet état de choses et lui dépêchent un commissaire de police.

— Monsieur Tripoil, il vous arrive souvent de vous promener chez vous dans un accoutrement plus que léger.

— Cela ne m'est arrivé qu'une seule fois...

— Justement. Vous savez bien qu'une fois n'est pas costume.

A la revue des pompes de Fouilly-les-Oies :

Le sergent de la première pompe vient au rapport.

— Mon lieutenant, vos boyaux sont bien malades et j'avons perdu not'clé.

Le lieutenant. — Pourquoi ça ?

Le sergent. — C'est d'avoir trop pompé à la dernière incendie.

Le lieutenant (gravement). — Et bien, fallait vous retenir.

### Boîte aux Lettres

A nos abonnés de l'Arrestre. — Le service de l'Indépendant à l'Arrestre est assuré, et la première correspondance nous est parvenue ce matin. Elle contient le compte-rendu des séances du Conseil municipal. Nous la donnerons dans le prochain numéro.

X. Y. — Des démarches sérieuses vont être tentées dans ce sens.

GERÇURES, CREVASSES, Rougeurs, Feux, Boutons, Hâles Cuissons et toutes les ALTERATIONS de la peau disparaissent rapidement par le

### GLYCYDORÉ

qui est supérieur à toutes les crèmes pour l'HYGIÈNE de la peau et la BEAUTÉ du teint. 1 fr. 50 le flacon. Se trouve chez BAUDINOT, coiffeur, rue Grande à TARARE; — à LYON, à la PHARMACIE CENTRALE et chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs.

Maladies nerveuses, de la Poitrine, de l'Estomac, des Intestins, de Langueur, Epuisement, Anémie, etc., sont rapidement guéries par la délicieuse farine Vichy, aliment précieux pour toutes les personnes fatiguées, débilitées de toutes nourritures, les jeunes enfants et les vieillards. La boîte 8 fr., dans toutes les bonnes maisons.

D L (6703)

### ÉTAT CIVIL DE VILLEFRANCHE

Du 16 au 23 novembre 1886

NAISSANCES. — Javin Joseph, fils de Antoine, fils de Antoine-Marie-Anguste et de Ginquin Mélanie. — Lequin Claudia, fille de Colette. — Nazevard Philippe, fils de François et de Durand Marie. — Comte Jeanne-Marie, fille de Etienne et de Gaudoger Françoise.

MARIAGES : 2. — Roche Claude, 23 ans, sabotier et Protat Jeanne, 21 ans, repasseuse. — Jeux Léonard 26 ans, maçon et Georges Jeanne, 23 ans, sans profession.

DÉCÈS : 40. — Germain Marie, 68 ans, rentière, célibataire. — Lepin Antoine-Marie, 74 ans, ancien notaire, veuf de Bonnefont Claudine-Marie-Pauline. — Lacour Philiberte, 70 ans, sans profession, veuve de Bardet Claude-Louis-Mathieu-David, 34 ans, sans profession, époux de Duchet Antoinette. — Jacquet Claudine, 41 ans, journalière, épouse de Bonin Jean. — Lequin Claudia, 5 jours. — Devaux Antoine, 65 ans, teinturier, époux de Sornin Anne, Ballandras Antoinette, 72 ans, sans profession, veuve de Ovide Claude-Marie. — Pables Jeanne, 63 ans, religieuse, célibataire, à l'hospice. — Ducharme Jean, 72 ans, teinturier, époux de Pelosse Philiberte.

### ÉTAT CIVIL DE TARARE

Du 18 au 24 novembre 1886

NAISSANCES : 3. — Marie-Clémentine Rolhion, fille de Simon, seigneur de long et de Jeanne Convert. — Jean Rolhion, fils de Simon, seigneur de long, et Jeanne Convert. — Antonia-Philomène Martin, fille de Claude, apôtre, et de Marie-Antoinette Gandet.

DÉCÈS : 5. — Arquillière, masculin, mort-né. — Jacques Desroches, chef cantonnier, époux de Jeanne Colin, 78 ans. — Francine Charlotte Callot, 22 ans. — Jean-Claude Collier dit Matillon, maréchal-ferrier, veuf en premières nocces de Catherine Magat, époux de Elisabeth Gyro, 70 ans. — Benoit Gervais, rentier, célibataire, 83 ans.

### ÉTAT CIVIL D'AMPLEPUIS

Du 14 au 21 novembre 1886

NAISSANCES : 4. — Tatou Marie-Joséphine, née le 15 novembre 1886, fille de Marguerite. — Beroud Marius-Antoine, né le 15 novembre 1886, fils de Jacques et de Martin Claudine. — Janin, né le 15 novembre 1886, fils de Simon et Pouillet Jeanne. — Dutel Louis Simon, né le 18 novembre, fils de Antoine-Pierre Marie et de Métant Anais.

MARIAGES : 4. — Bissuel Jean-François, cultivateur à Bissuel Agathe. — Vacher Pierre, tisseur à Bally Anne-Marie. — Batailly Pierre-François à Moos, Marie. — Ville Claudius, cardeur à Perrier, Pierrette.

DÉCÈS : 2. — Valdeboin Maria, âgée de 13 jours. — Gorin Marie-Louis, 3 ans.

### ÉTAT CIVIL DE L'ARBRESLE

Du 11 au 18 novembre 1886

NAISSANCES : 2. — Touzot, Aimé-Alexandre-Jean, né le 11 novembre 1886. — Saint-Rame, Jeanne-Angèle, né le 15 novembre 1886.

MARIAGES : Pothier, Antoine, tisseur, avec Mademoiselle Goutel, Josephine, tisseur, du 11 novembre 1886. — Coquet, Antoine, tisseur, avec Mlle Augoyard, Antoinette, ourdisseuse, du 18 novembre 1886.

DÉCÈS : 2. — Violet, Pierre, veuf de Françoise Manus, décédé le 14 novembre 1886. — Ferras, Jeanne-Marie, épouse de Jacques Outel, décédé le 15 novembre 1886.

Le Rédacteur-Gérant, MARTIN

IMPRIMERIE STORCK

Lyon. Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

# ELIXIR AMÉRICAIN

Du Dr VILLAROTO, de Guatemala

## ELIXIR DE ROBINIA COMPOSÉ

Préparé par AVILA, pharmacien-chimiste, au Salvador

Dans un long voyage parmi les peuples les moins civilisés de l'Amérique, un ami, explorateur et ingénieur distingué, observateur délicat, nous rapporta des échantillons provenant d'un arbre que l'on rencontrait sur les plus hautes montagnes du Darien (isthme de Panama), et que les Indiens employaient depuis fort longtemps pour guérir la CHLOROSE (pâles couleurs), et surtout la LEUCORRÉE (pertes blanches).

Un même échantillon fut adressé à plusieurs médecins français, praticiens en renom, qui en obtinrent les plus beaux résultats sur tous les malades auxquels ils le prescrivirent.

Le chemin était tracé, la difficulté n'existait plus que pour se procurer cette écorce bien-faisante qui n'était autre que celle du Robinier.

Notre ami fit installer, dans le pays même de production, une équipe d'ouvriers destinée à écorcer les arbres avec le plus grand soin et faire sécher délicatement l'écorce, afin d'en avoir toujours à notre disposition une quantité suffisante pour subvenir à toutes les demandes.

L'Elixir de Robinia composé, ou ÉLIXIR AMÉRICAIN du Dr Villaroto, a déjà fait ses preuves en France, en Amérique et en Angleterre; les dames qui en font usage nous ont félicité chaleureusement d'avoir propagé en France ce nouveau produit qui rendra les plus grands services.

Personne n'ignore, en effet, que la LEUCORRÉE (pertes blanches) accable les populations, surtout dans les grandes villes; donc, guérir une maladie qui est une des causes principales de la stérilité chez la femme et, par suite, de la décroissance des populations, est certainement rendre un service des plus signalés à la nature humaine.

L'Elixir du Dr Villaroto a une saveur agréable, on le prend habituellement au commencement des repas, ou le matin en se levant, à midi et le soir en se couchant, à la dose de une cuillerée à soupe chaque fois.

On le trouve dans toutes les pharmacies de France, d'Angleterre et d'Amérique

Prix du Flacon pour la France : 4 Francs

N. B. — Nous possédons également l'EXTRAIT DE ROBINIA composé dont la dose est de une cuillerée à café pour un demi-litre d'eau que l'on emploie en injections; c'est le meilleur tonique de l'organe utérin et le remède le plus efficace pour la plupart des maladies générales de la femme, telles que : Métrorrhagie (pertes rouges), Catharre utérin, déviation et chute de matrice, etc., etc.

Prix : 8 francs le Flacon de 25 Injections  
5 francs le 1/2 flacon

Dépôts généraux pour la France

Pharmacie Meppier, 51, rue du Temple | Pharmacie Lavocat, r. Ferrandière, 42  
A PARIS | A LYON

Et dans toutes les Pharmacies

## LE FRANC-MAÇON

PARAISANT LE SAMEDI

52, rue Ferrandière, LYON

ABONNEMENTS

France: Un an, 6 fr. — Six mois, 4 fr. 50 Etranger; Le port en sus.  
Recouvrement par la Poste, 0 fr. 50

Le numéro : 10 Centimes

Le Franc-Maçon, journal de propagande républicaine et franc-maçonnique, publie chaque semaine des articles d'actualité et de politique générale, de discussion philosophique et religieuse, des études d'histoire et de science économique et sociale.

Il publie également une chronique du monde maçonnique, un roman-feuilleton, des variétés littéraires et des dialogues philosophiques.

L'universalité et l'étendue de sa rédaction en font le plus varié et le plus complet (1,400 lignes de texte) des organes hebdomadaires de la franc-maçonnerie.

P. - S. — On peut s'abonner sans frais, dans tous les bureaux de poste.

GUÉRISON sans REMÈDES des maladies nerveuses, de la poitrine, de l'estomac et des intestins par la

## FARINE VICHY

aliment naturel complet d'un goût agréable, le plus léger et le plus substantiel à la fois et la nourriture la plus convenable aux enfants en bas âge et aux vieillards, aux convalescents et à toutes les personnes souffrantes par suite de fatigues de l'appareil digestif, stomacal ou intestinal.

La Farine Vichy donne un potage délicat très recherché, excite l'appétit, et les personnes les plus dégoûtées de toute nourriture la prennent facilement. La boîte : 3 fr.

DÉPOT : Pharmacie VALLAS, Tarare.  
A LYON : Pharm. FARLAY, 114, Quai Pierre Scize.

R 4. 11. 18.25 (6131)

## Café Delharpe

à TARARE

Spécialité de Bière de Lyon

IMPRIMERIE STORCK  
Lyon. Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

**VELOUTINE**  
 Poudre de Riz spéciale  
 Par CH. H. FAYARD, Pharmacien  
 PARIS, 9, rue de la Paix, 9, PARIS

60 ANS DE SUCCÈS

## SIROP DE BOCHER DU SERPENT

(Seul véritablement efficace)

Vices du sang — Maladies de la peau, dartres, eczéma, rougeurs du visage, boutons, démangeaisons — Migraines, céphalées, étourdissements — Constipations, manque d'appétit, mauvaise digestion, pressions — Dépôts d'acide urique, de lait, de gale, de calculs, de sables, de graviers, de calculs, de tumeurs, de grosses tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, mauvaise haleine — Douleurs rhumatismales, arthritiques, goutteuses — Maladies anémiques, etc.  
 LE FLACON : 2 fr. 50; MOYENNE : 5 fr.; LITRE : 10 fr.  
 à la Pharmacie du Serpent, 32, rue Lantier, 17

## EMPRUNT PORTUGAIS

Le Mercredi 22 Septembre 1886, émission de

143,558 Obligations

Rembourssables à 505 francs en 75 ans

Intérêt annuel 25,25 rants d'imposés

ÉMISES A FRANCS 442,50

On verse 25 francs en souscrivant

Les souscriptions sont reçues dès à présent sans frais ni commission au

## CRÉDIT LYONNAIS

LYON 18, Rue de la République.

27, Place de la Pyramide, VAIS.

## MÉDECINE

I. — Maux de gorge, Extinction de la voix, inflammation de la bouche, Mauvaise haleine, etc. — Remède efficace par l'emploi du KERMÈS ou du PASTILLE de DETHAN au Sel de Borborite. (Exiger sur l'étiquette la Signature Adh. DETHAN, ph<sup>m</sup> à Paris). — Prix: 2 fr. 50.

II. — Maladies de l'estomac et des intestins. Manque d'appétit, Digestions pénibles, Aigreurs, Renvois, Coliques, etc. Faire usage des PASTILLES de DETHAN au Sel de Borborite. (Exiger sur l'étiquette la Signature Adh. DETHAN, ph<sup>m</sup> à Paris). — Prix: 2 fr. 50.

III. — Appauvrissement du sang, Fièvres, Maladies nerveuses, Fatigues de constitution, Faiblesse du VIN de BELLINI au Quinquina et Colombine. (Exiger sur l'étiquette la signature FAYARD et le Timbre officiel du Gouvernement Français). — Prix: 2 fr. 50. — Poudre: 5 fr.

## AVIS

AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

COMMUNALES 1884 FONCIÈRES 1888

Appel du Versement du 15 Août Appel du Versement du 15 Novembre

72<sup>fr</sup> 60 48<sup>fr</sup> 20

La Caisse Générale d'Épargne et de Crédit

116, PLACE LAFAYETTE, A PARIS

fait les versements exigibles, pour le compte des propriétaires d'obligations qui ne veulent pas, outre leurs droits aux tirages, Le client fixe lui-même la date du remboursement, qu'il peut faire soit en une fois, soit par acomptes.

## Plus de NEVRALGIES

Continuez-vous donc à souffrir de Névralgies, Migraines, Névroses et autres Maladies nerveuses lorsqu'il y a quelques jours démentés en

DRAGÉES RR. PP. PRENONTÈRES

peuvent vous soulager immédiatement et vous guérir ensuite.

Voilà les milliers de guérisons obtenues et cessez d'être votre propre ennemi.

Prix : TROIS Francs

Envoi franco contre 3 fr. 10 en timbre-poste

Gros : RONZIERE et Co. Droguistes, 12, rue Tupin, Lyon.

Détail : Principales Pharmacies

à Paris, chez Adh. DETHAN, Pharmacien

ET EN TOUTES VILLES DES PHARMACIES.

# EAUX THERMALES

DE

# Bourbon-Lancy

SAONE-ET-LOIRE

Chlorurées sodiques, Alcalines mixtes et Lithinées

(Cinq Sources. — Température : 56°)

*Rhumatisme, — Goutte, — Affections chloro-anémiques et nerveuses, — Paralysies, Maladies des femmes — Scrofules — Syphilis dégénérée — Maladies des articulations*

La Source LA REINE est excellente pour les Goutteux: elle élimine d'une manière notable l'acide urique, l'arée et l'acide phosphorique

La Source DESCUR est purgative: elle convient aux anémiques et aux dyspeptiques.

Dépôt Central: Pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, LYON

L'ÉTABLISSEMENT EST OUVERT TOUTE L'ANNÉE

10 C.

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux :

10 C.

# LE COURRIER DE LYON

ET DU SUD-EST

Grand journal républicain du soir

ADRIEN DUVAND  
DIRECTEUR POLITIQUE

PUBLIE TOUS LES JOURS

PAUL BERTNAY  
Secrétaire de la Rédaction

Un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des Départements.

Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

10 C.

EN VENTE PARTOUT

10 C.

## La Féculé Dutaut

est le meilleur Aliment des Nourrissons. Elle aide l'alimentation insuffisante et le ventre, guérit le Vomissement et la Diarrhée, et facilite la Digestion. VENTE EN GROS: P. A. DUTAUT, Choisy les Paris.